



CONSEIL COMMUNAL 2021-2024

Président Lathion Patrick
Vice-président Théoduloz David
Conseillers Ferchaud Alexandre
Fournier Laurence
Fournier Dominique

Secrétaire Fragnière Michel

Lieu et date Salle de gymnastique / jeudi 25.02.2021 à 19h40.
Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h40 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (31 personnes), à la représentante de la presse, ainsi qu'au Conseil communal et les remercie d'avoir pris un peu de leur temps pour participer à cette Assemblée.

En préambule, M. le président informe l'Assemblée que, selon la Loi sur les communes, cette assemblée aurait dû être tenue pour le 20 décembre 2020 au plus tard. Toutefois, en raison du changement de législature et des mesures liées au Covid-19, le Conseil d'Etat a autorisé une prolongation jusqu'à fin février 2021 pour l'organisation des assemblées primaires.

Il souhaite tout particulièrement la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil communal, Mme Laurence Fournier et M. Dominique Fournier et leur souhaite plein succès dans le cadre de leurs nouvelles fonctions. Il remercie également ses collègues de la dernière législature de s'être mis à nouveau à disposition pour une nouvelle législature. Il présente également en détail la nouvelle répartition des dicastères ainsi que les délégations officielles du Conseil communal.

L'Assemblée primaire de la Municipalité a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 3 février 2021, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 19 février 2021 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No 20.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 25 juin 2020 – Approbation
3. Budget 2021 - Lecture et approbation
4. Planification financière 2022-2024 – Présentation
5. Taux fiscaux 2021 – Informations et décision
6. Organe de contrôle 2021-2024
7. Dossier de fusion - Informations
8. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée, le président déclare l'Assemblée primaire ouverte et légalement convoquée.



Le président propose de désigner M. Charles-Henri Lathion et M. Yoann Sierro, en qualité de scrutateurs. Cette proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 25 juin 2020 - Approbation

Le président rappelle que le protocole de la dernière séance du 25 juin 2020 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et qu'il a été inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 20 de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, le procès-verbal, soumis au vote à main levée, est approuvé, à l'unanimité, tel que rédigé et publié.

3. Budget de la Municipalité 2021 – Lecture et approbation

M. le président passe ensuite la parole à M. David Théoduloz, président de la commission Finances et Impôts, qui donne lecture et fait un tour d'horizon complet des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021, arrêtés par le Conseil communal en séance du 2 février 2021.

Au niveau des comptes de fonctionnement, l'excédent de revenus prévisionnel est en diminution par rapport au budget précédent (- Fr. 36'701.-) pour se monter à Fr. 61'857.- Ce montant subit une réduction drastique par rapport au compte 2019 (Fr. 308'596.-) qui a connu des recettes extraordinaires et uniques.

Les investissements prévus se montent à Fr. 2'518'000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Immeubles et terrains (Parcelle réservoir) Fr. 50'000.-
- Centre scolaire (Mobilier et engins) Fr. 60'000.-
- Places de jeux-sports (Vestiaires terrain) Fr. 35'000.-
- Frais de construction routes cantonales Fr. 30'000.-
- Route de Pra (Infrastructure, réseau eau potable et eaux usées) Fr. 1'765'000.-
- Réfection des captations eau La Tsa Fr. 150'000.-
- Nouveaux moloks et déchets verts commerciaux Fr. 60'000.-
- Signalisation et marquage (Rte de l'Ours et village) Fr. 50'000.-
- Aménagement du territoire (LAT, mise à jour PAZ, inventaire bâti) Fr. 50'000.-

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 594'000.- se composent principalement de :

- la contribution financière des propriétaires concernés par la route de la Crête Fr. 190'000.-
- un prélèvement sur le fond de rénovation des infrastructures des eaux usées Fr. 100'000.-
- subventions cantonales collecteurs d'eaux usées Fr. 180'000.-

Les investissements nets 2021 sont évalués à Fr. 1'924'000.-.

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 586'657.- et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 1'337'343.- est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

Les engagements totaux se monteront ainsi à Fr. 4'567'736.- au 31.12.2021 tandis que le patrimoine financier sera de Fr. 3'867'680.- Il en résulte un endettement net par habitant de Fr. 1'187.-



Aperçu des résultats financiers

Aperçu du compte administratif	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	4'021'854.11	3'780'800.00	4'166'410.00
Revenus financiers	4'982'081.96	4'293'758.00	4'753'067.00
Marge d'autofinancement	960'227.85	512'958.00	586'657.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement	960'227.85	512'958.00	586'657.00
Amortissements ordinaires	376'931.05	414'400.00	524'800.00
Amortissements complémentaires	274'700.00	-	-
Excédent de charges	-	-	-
Excédent de revenus	308'596.80	98'558.00	61'857.00
Compte des investissements			
Dépenses	1'014'185.15	924'800.00	2'518'000.00
Recettes	199'154.10	276'000.00	594'000.00
Investissements nets	815'031.05	648'800.00	1'924'000.00
Financement			
Marge d'autofinancement	960'227.85	512'958.00	586'657.00
Investissements nets	815'031.05	648'800.00	1'924'000.00
Insuffisance de financement	-	135'842.00	1'337'343.00
Excédent de financement	145'196.80	-	-

M. le président remercie M. David Théoduloz pour cette présentation très explicite et ouvre ensuite la discussion.

Après avoir répondu à quelques interpellations de l'assistance portant sur le financement du tourisme, l'utilisation des taxes de séjours et sur l'établissement des taxes parafiscales, M. le président soumet à l'Assemblée, au vote à main levée, l'approbation du budget 2021 de la Municipalité.

A l'unanimité des citoyens présents, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2021 de la Municipalité sont approuvés sur la base des éléments présentés.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour respecter ces engagements financiers.



4. Plan des investissements et plan financier – Présentation

M. David Théoduloz présente également en détail le plan quadriennal pour les années 2022 à 2024 et commente les principaux investissements nécessaires et indispensables pour ces prochaines années. Ces plans sont présentés uniquement à titre informatif et n'engage pas le Conseil communal. Ils sont établis annuellement afin de présenter une vision future des principales réalisations envisagées.

Pour les 2 prochaines années, les principaux investissements se focaliseront essentiellement sur la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra, réalisations qui grèveront de manière significative les finances communales par la suite.

5. Taux 2021 – Informations et décision

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110 % pour l'année fiscale 2021.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence de décision du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2021, à savoir :

- le coefficient d'impôt à **1.2**
- l'impôt personnel à **Fr. 12.-**
- la taxe sur les chiens à **Fr. 150.-**

6. Organe de contrôle 2021 – 2024 - Nomination

Selon l'art. 83 de la loi sur les communes, les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire pour quatre ans sur proposition du conseil municipal. Ils sont rééligibles. Sur proposition du Conseil communal et sans contre-proposition de l'Assemblée, la fiduciaire Nofival SA à Sion a été réélue, à l'unanimité des membres présents, comme organe de révision pour la législature 2021-2024.

7. Dossier de fusion - informations

M. le président fait une rétrospective détaillée des démarches réalisées depuis 2019 dans le cadre du projet de fusion. Les étapes suivantes ont notamment été évoquées :

- mai 2019 : décision du conseil communal de lancer une étude prospective sur une possible fusion ;
- juin 2019 : communication du démarrage de l'étude de fusion par le biais de la brochure d'info communale ;
- août 2019 : attribution d'un mandat d'accompagnement au bureau spécialisé Compas Management Sàrl ;
- sept. 2019 – janv. 2020 : récolte des données de base de l'étude par le bureau Compas auprès de l'administration communale ;
- fev. 2020 : publication du rapport de situation sur la site internet de la Commune et envoi des invitations personnalisées pour les ateliers participatifs à tous les citoyens de Veysonnaz (dès 16 ans) ;
- fév. & mars 2020 : 7 séances d'ateliers participatifs avec ~40 citoyens inscrits dans 4 thèmes (transversal, finance, technique, administration) ;
- juin 2020 – oct. 2020 : échanges et contacts avec les deux Communes voisines de Nendaz et de Sion (différents échanges de courriers et séances de présentation du rapport provisoire les 7 et 8 octobre 2020 à chacun des deux exécutifs séparément) ;
- oct. 2020 : finalisation du rapport stratégique et publication du rapport sur internet pour consultation ;



- 19.10.2020 : première séance de présentation du rapport stratégique à la population de Veysonnaz à la salle de gymnastique, en présence d'environ 70 personnes.
- 26.10.2020 : deuxième séance de présentation à la population au travers d'une visioconférence sur internet (~ 100 connexions répertoriées) ;
- nov. 2020 : publication de la foire aux questions (FAQ) sur internet et envois par email. Ce document répertorie l'ensemble des questions posées dans le cadre des soirées de présentations et les réponses du conseil communal ;
- nov. 2020 : soirée de présence du conseil communal à la Commune pour répondre à d'éventuelles questions de citoyens sur le dossier de fusion ;
- 29.11.2020 : vote de principe préalable (consultatif) sur le principe de la fusion et sur le choix de la commune partenaire.

Suite à cette présentation, M. le président explique que le vote consultatif du 29 novembre 2020 a clairement conforté le Conseil communal dans sa stratégie de proposer une fusion de commune à ses citoyens puisque le principe d'une fusion a été accepté par 87.5% des votants, avec une participation exceptionnelle de 90%. Au niveau de la deuxième question, il a été relevé que la population était plus partagée sur le choix de la commune à privilégier, le résultat du scrutin établissant une majorité de 55 % en faveur de la Ville de Sion.

L'assemblée est ensuite informée qu'à la suite du vote consultatif du 29 novembre 2020, plusieurs décisions ont été prises :

- Le 15 décembre 2020 : lors de la dernière séance de la législature, et fort du résultat du vote consultatif, le conseil communal de Veysonnaz a pris la décision de poursuivre le processus de fusion avec la Ville de Sion.
- Le 22 janvier 2021 : le Conseil communal de Veysonnaz a transmis par courrier une demande officielle d'étude de fusion à l'exécutif de la Ville de Sion.
- Le 22 janvier 2021 : le Conseil communal de Veysonnaz a transmis un courrier officiel à la commune de Nendaz pour les informer de la poursuite du dossier de fusion avec la Ville de Sion.
- Le 11 février 2021 : l'exécutif de la Ville de Sion nous a fait parvenir un courrier nous informant qu'en séance du conseil municipal du 4 février, l'exécutif de la Ville de Sion acceptait notre demande et donnait son accord de principe pour entamer les démarches en vue d'une fusion avec notre commune.

Dans le cadre de la mise sur pied de cette étude de fusion avec la Ville de Sion, M. le président informe l'assistance des éléments suivants :

- le projet sera mené par un comité de pilotage composé de membres des deux exécutifs de Veysonnaz et Sion ;
- des groupes de travail seront mis sur pied pour contribuer à l'élaboration du contrat de fusion ;
- des ateliers, présentations et débats publics seront organisés autour du contrat de fusion ;
- l'objet sera soumis au vote populaire probablement à l'horizon 2023.

Après cette présentation, la parole a été donnée à l'assistance qui a émis une dizaine d'interpellations portant principalement sur les thèmes suivants :

- choix de l'option de Sion : pourquoi n'avoir pas proposé uniquement Nendaz ? pourquoi avoir écarté la variante de Nendaz à ce stade de la procédure ?
- problématique du tourisme : qu'advient-il de la collaboration avec Nendaz ? quelles sont les intentions de Sion ? liaison plaine-montagne ? qu'advient-il des collaborations actuelles et futures ?



- devenir des collaborations existantes avec les communes voisines, notamment concernant le tourisme, le social et la santé (EMS -CMS), la sécurité publique, le service des eaux ou les écoles.
- communication : quelle est la stratégie du Conseil communal dans ce domaine ?

En réponse à ces questions et observations, le Conseil a apporté les réponses suivantes :

- au niveau du choix politique de la commune partenaire, le Conseil communal a, tout au long du processus, décidé d'impliquer la population de Veysonnaz dans une démarche démocratique et participative. Selon le conseil communal, cette stratégie est la plus à même de préserver les chances de succès du projet de fusion, sachant qu'au final le choix incombera de toute façon aux citoyens. Il n'a pas imaginé une seule fois imposer un processus de fusion décidé uniquement par les 5 élus du Conseil communal. Le choix de la Ville de Sion comme partenaire a été dicté par le résultat de la votation du 29.11.2020, avec une participation au scrutin de près de 90%, une adhésion au principe de fusion à 87.5 %, et une majorité de 55% en faveur d'une fusion avec la Ville de Sion (contre 45% pour Nendaz).
- sur le thème du tourisme, le Conseil communal a rassuré l'assistance en affirmant que la Commune de Sion était consciente de l'importance du dossier touristique pour Veysonnaz et que tous les points de collaborations devraient être discutés lors de l'élaboration du contrat de fusion. Pour l'heure, la collaboration avec les partenaires touristiques actuels est maintenue. La future stratégie en matière de tourisme sera définie et discutée dans la cadre du contrat de fusion avec la Ville de Sion, la Commune de Nendaz et les organismes en charges du tourisme.
- concernant les collaborations intercommunales, le Conseil communal confirme qu'il n'y aura aucune rupture de service, que ce soit pour les écoles, le social et la santé (EMS-CMS), le service des eaux ou la sécurité (police et feu). De plus les collaborations en cours devraient pouvoir subsister si elles bénéficient aux citoyens et aux communes concernées, et si la position des partenaires ne change pas. Tous ces points se retrouveront dans le contrat final de fusion.
- Concernant la communication, le Conseil communal confirme avoir fait de son mieux pour informer de manière transparente et aussi exhaustive que possible sa population. Il s'engage aussi à maintenir cette stratégie qui consiste à intégrer la population de Veysonnaz aux réflexions et aux décisions, ainsi qu'à communiquer de manière régulière sur l'état d'avancement de cet ambitieux projet. L'apport de la Ville de Sion dans ce domaine pourrait s'avérer précieux, sachant que la communication devra se faire en commun entre les deux communes.

M. le président remercie l'assistance pour son implication dans ce processus et invite l'ensemble des citoyens de Veysonnaz à continuer à s'engager au travers des groupes de travail et des séances publiques. La décision finale, prévue dans le courant de l'année 2023, appartiendra aux citoyens des collectivités concernées.

Divers

La parole n'étant plus demandée par l'assistance, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et lève officiellement cette Assemblée primaire à 21h15.

Le Conseil communal regrette de ne pas pouvoir poursuivre les discussions hors protocole devant un apéritif, ceci en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19.

COMMUNE DE VEYSONNAZ

Patrick Lathion
Président



Michel Fragnière
Secrétaire